

Anti-inflation—Loi

augmenté de 12 p. 100, soit \$4,890, ou le double de l'augmentation autorisée. D'après le gouvernement, cet excédent de revenu est attribuable au chevauchement des périodes de déclaration, aux fins d'année financière et au fait qu'ils peuvent avoir travaillé davantage. C'est possible, mais le ministre devrait le dire au travailleur à qui l'on a refusé une augmentation horaire de 50c. sur un salaire de base de \$4. Allez donc dire cela à celui qui sait très bien que la CLI va rogner davantage sur son salaire que sur les honoraires de son dentiste, de son avocat ou de son médecin. Essayez de lui expliquer pourquoi c'est lui que l'on a choisi pour faire tous les sacrifices de la lutte contre l'inflation, alors qu'il lit dans les journaux que le salaire du vice-président d'une société d'aluminium est passé de \$147,000 à \$162,000, pour la première année de réglementation des prix et salaires et qu'un directeur d'une société pétrolière a été augmenté, lui aussi, de \$30,000, pour la première année de ce programme.

M. Broadbent: Vous allez me faire pleurer.

M. Stevens: Essayez d'expliquer à cet homme que les pensions de retraite de plusieurs PDG sont passées de \$40,000 à \$60,000 par an, ce qui est entièrement contraire à l'esprit du programme de lutte contre l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Allez dire cela à un homme qui gagne \$4 l'heure et à qui on refuse une augmentation de 50c.

M. Broadbent: Vous devriez avoir honte d'avoir voté pour cela.

M. Stevens: De telles iniquités justifient que l'on mette un terme à ce programme, sans tarder, ou plus précisément le 30 juin.

Je voudrais également dire quelques mots de l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'accroissement de ses propres dépenses. J'ai déjà parlé des augmentations de salaire, mais il ne faut pas non plus oublier les tarifs postaux, qui ont augmenté de 50 p. 100. J'ai moi-même reçu plusieurs lettres, et je présume que c'est également le cas pour les autres députés, me demandant des explications sur cette augmentation des tarifs postaux. Le gouvernement a dit que c'était parce qu'il perdait trop d'argent avec les Postes et parce que les dépenses avaient augmenté. Mais quel homme d'affaires ne pourrait invoquer une augmentation de ses dépenses, s'il était sûr de pouvoir hausser ses prix de 50 p. 100 et s'il savait que cette raison suffira pour pouvoir le faire? Il peut y avoir des raisons à cette hausse astronomique, mais je voudrais que le gouvernement pense aux désillusions que cela peut provoquer dans tout notre système. Qu'il pense à l'amertume qui gagne de plus en plus les gens, lorsqu'ils se rendent compte des injustices auxquelles donne lieu le programme de lutte contre l'inflation. Quelles que soient les raisons ou les savantes justifications que le gouvernement peut donner pour expliquer l'accroissement de ses propres dépenses ou les augmentations de salaires des hauts fonctionnaires, l'homme à qui on a refusé une augmentation de 50c. de l'heure, va se rappeler que les salaires des 29 directeurs de Bell Canada seront en moyenne de \$102,000 en 1977, ce qui représente une augmentation de \$13,000 chacun par rapport à 1976.

Il y a des injustices dans les programmes de dépenses du gouvernement; mentionnons entre autres, le principe du paiement par l'usager. Je constate la présence du ministre des

Transports (M. Lang) à la Chambre. C'est un principe qu'il aime préconiser pour faire combler les déficits, notamment à Mirabel et à l'aéroport de Toronto.

Je voudrais citer un exemple frappant où le gouvernement est loin de pratiquer l'austérité qu'il prêche. Je veux parler de la galerie des glaces de la Banque du Canada. Comment pouvons-nous prêter foi à la présumée austérité du gouvernement quand la Banque du Canada continue à construire le plus luxueux siège social au monde.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le coût de ce nouveau château de Versailles, ce nouveau temple voué à la bureaucratie...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) prend la parole pour un rappel au Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me rends compte qu'il y a une difficulté en ce qui concerne le Règlement, mais si la Chambre y consent, je demanderais qu'on accorde 40 minutes au député de York-Simcoe ainsi qu'aux porte-parole des autres partis; ensuite les discours des autres députés pourraient peut-être être limités à 30 minutes. J'espère que le leader du gouvernement et les leaders des autres partis à la Chambre accepteront cette proposition.

● (1540)

M. Macdonald (Rosedale): Cela me convient, monsieur l'Orateur. Je présume que le député veut dire les trois partis d'opposition et le porte-parole du gouvernement.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est exact, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cela est logique et nous espérons que la Chambre y consentira. [Français]

M. Gauthier (Roberval): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur. [Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Est-il entendu que le premier orateur pour chaque parti pourra parler pendant quarante minutes et tous les autres pendant trente minutes?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi ordonné.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur collaboration. J'essaierai d'être assez bref. Je disais que la construction de l'immeuble de la Banque du Canada rue Wellington était un exemple de prodigalité qui est l'antithèse même de l'austérité. D'après les dernières estimations, faites il y a environ un an, cet immeuble coûtera 55 millions de dollars. Nous tentons actuellement d'obtenir de nouvelles estimations. Il semble que la hausse des dépenses a été si inattendue que nous ne pouvons savoir exactement combien cet immeuble coûtera vraiment.

Tout ce que je dis, c'est que si, à défaut d'autres exemples, le gouvernement veut vraiment faire montre d'austérité, il aurait dû, me semble-t-il, cesser de faire construire un immeuble aussi somptueux que celui de la rue Wellington. En fait, même s'il ne coûte pas plus de 55 millions de dollars, avec ce seul immeuble, la Banque du Canada aura presque doublé ses